

SACD

LE MAGAZINE

AUTOMNE • 2020



LA CULTURE ENTRE URGENCE ET RELANCE



ÉDITO p.03
par Jean-Xavier de Lestrade, président de la SACD

TRIBUNE P.05
par Pascal Rogard

DOSSIER

La culture entre urgence et relance

La culture entre urgence et relance p.06
L'auteur au centre p.08
France 4, et maintenant ? p.09
Bilan des actions SACD p.10
depuis le début de la crise sanitaire

PRIX SACD p.15
Palmarès 2020

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE p.18
Administrateurs

INTERVIEW p.20
Elia Suleiman
"Raconter une histoire de la manière
la plus sincère possible, c'est ce qui demande
le plus d'efforts"

SERVICES p.24
Le Studio SACD accessible en soirée

SOCIAL p.26
Modification de l'assiette
des cotisations sociales obligatoires des auteurs

INTERVIEW p.28
Andrise Pierre
"Les prix littéraires donnent une certaine
reconnaissance au travail d'écriture"

Retrouvez
toutes les
informations sur

www.sacd.fr

Rejoignez-nous sur
Facebook

www.facebook.com/sacd.fr

Suivez-nous sur
Twitter

[@SACDParis](https://twitter.com/SACDParis)

Instagram

[@sacdparis](https://www.instagram.com/sacdparis)

Soyons lucides et sages



LN PHOTOGRAPHERS

PAR **JEAN-XAVIER DE LESTRADE**
PRÉSIDENT DE LA SACD

Tout d'abord, je tiens à vous dire ici l'honneur, le plaisir, la joie - mais surtout l'honneur -, d'avoir été élu à la présidence de cette maison, notre maison. Et je voudrais profiter de ces colonnes pour saluer le travail de Jacques Fansten et Sophie Deschamps qui se sont succédé à cette présidence dans les dernières années et qui ont su avec passion, générosité et talent faire avancer des dossiers brûlants comme la parité, la diversité, la retraite... Avec Laurent Heynemann, Jacques et Sophie incarnent les visages de celles et ceux qui ont porté très haut le combat pour la sauvegarde et la consolidation de nos droits.

En citant leurs noms, je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée pour un homme qui vient de disparaître et qui lui aussi avait su incarner ce combat : Ange Casta. Homme de télévision à l'œuvre protéiforme (grands reportages, documentaires, fictions), il avait pris en 2003 les rênes de la SCAM, alors qu'elle menaçait de s'effondrer. Son premier geste avait été d'écrire une lettre à toutes les autrices, à tous les auteurs, appelant de ses vœux « une génération nouvelle de femmes et d'hommes [...] talentueux, lucides et sages, volon-

taires et surtout capables d'anticiper pour faire face aux défis qui s'accumulent, à la pression qui s'exerce pour réduire la place des auteurs, pour s'attaquer à son droit moral qui est le fondement et la justification de leur existence ». C'est en lisant ces mots que j'avais, à mon tour, décidé de m'engager à ses côtés et aux côtés des auteurs. Des mots qui résonnent toujours aujourd'hui avec une acuité et une justesse étonnantes. Serons-nous suffisamment « lucides et sages et surtout capables d'anticiper pour faire face aux défis qui s'accumulent » ?

Ces défis sont aujourd'hui immenses.

Comment ne pas être frappés par l'image de ces grandes avenues désertes alors qu'il n'est que 21h ? Je pense à toutes les autrices et auteurs qui voient leurs pièces repoussées, décalées, une fois, deux fois, trois fois ; à celles et ceux dont le texte ne sera jamais monté parce que les salles, dans l'urgence, se sont rabattues sur les spectacles qui ont déjà fait leurs preuves ; je pense aux plus fragiles, aux plus précaires, à ceux qui sont au bout de la chaîne et qui ne voient jamais vraiment les aides promises arriver ; je pense à toutes ■■■

■■■ et tous les cinéastes qui ont déjà vécu l'angoisse d'un report au printemps dernier et qui vivent cette fois l'angoisse d'une sortie tronquée, sacrifiée...

Dès le premier jour de la crise, toutes les équipes de la SACD se sont mobilisées pour créer des fonds d'aides qui ont été en grande partie financés par l'action culturelle. Ces fonds existent toujours et ils sont là pour vous accompagner.

Nous sommes en train de vivre une période totalement schizophrénique. Car, à côté de la crise qui impacte dans leur vie quotidienne une grande partie des autrices et auteurs, nous sommes en train de vivre une avancée remarquable dans le domaine du droit. Les directives sur les services de médias audiovisuels et sur le droit d'auteur qui doivent être transposées en droit français apportent de grandes avancées pour nous et nos droits dans l'univers numérique.

C'est un progrès qu'il faut saluer et que nous devons à un intense combat dont la SACD a été l'un des fers de lance. Maintenant nous attendons aussi que ces transpositions sécurisent nos droits sur le câble et le satellite et qu'elles renforcent la responsabilité des plateformes numériques à l'égard des auteurs.

Dans ce domaine, se jouent en ce moment au ministère de la Culture des négociations d'une très grande importance pour l'avenir de tout le secteur audiovisuel, cinéma compris. Il s'agit de définir le cadre obligeant les plateformes à investir une part de leur chiffre d'affaires dans les œuvres françaises et européennes. L'enjeu est considérable. Les producteurs

s'attendent à un investissement de 500 millions dans les 4 à 5 années à venir. La SACD a proposé un cadre clair et cohérent à ces négociations pour que les plateformes deviennent de véritables partenaires de la création.

Aujourd'hui nous devons négocier des contrats avec des sociétés d'une puissance financière incomparable, qui pèsent plusieurs dizaines de milliards d'euros et qui élaborent leur stratégie commerciale au niveau planétaire. Les Netflix, Amazon, Apple ou Disney ne s'embarrassent d'aucun état d'âme lorsqu'il s'agit de négocier la rémunération des auteurs. Le seul langage qu'ils comprennent est celui du rapport de force. La seule manière de gagner c'est d'être unis.

Oui, les défis sont immenses et ils ne pourront être relevés que si nous nous rassemblons et menons les combats d'un front uni. Pourtant, certains voudraient créer une scission au sein de la communauté des auteurs en voulant, coûte que coûte, opposer les organismes de gestion collective aux syndicats. Suivre cette voie serait une erreur gravissime.

Soyons lucides et sages : pour mener ces combats, pour relever ces défis, pour être un interlocuteur crédible et incontournable auprès de tous les acteurs de la création, qui mieux que la SACD ? Qui mieux qu'une société qui représente plus de 55000 autrices et auteurs, une société qui représente des scénaristes, des chorégraphes, des réalisateurs, des auteurs de théâtre, des metteurs en scène, des cirassiens ; une société qui élit son Conseil d'administration avec plus de 10 000 votants ? ■

État d'urgence culturelle



AGENCE ENGUERAND

PAR **PASCAL ROGARD**, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Depuis le 15 mars dernier, le monde de la culture est en survie. Restriction des jauges, annulation de la plupart des festivals, mise en œuvre de protocoles sanitaires stricts... Toutes ces mesures ont pesé lourdement sur l'activité culturelle, et particulièrement pour le spectacle vivant qui est exsangue. Alors que la sortie de l'été marquait un redémarrage fragile mais réel de la culture dans notre pays, la seconde vague de l'épidémie a conduit à de nouvelles restrictions de l'activité qui nous replongent dans une situation d'urgence et de danger pour la création.

Face à ce désastre, nous avons appelé à un état d'urgence culturelle. Il passe naturellement par des mesures nouvelles de soutien à l'activité économique. Le renforcement du soutien financier de l'État à hauteur de 115 millions d'euros qui va permettre d'accompagner l'exploitation des œuvres dans les salles de cinéma et de spectacle va dans le bon sens. Pour autant, la mise en œuvre de ces dispositifs ne doit pas laisser de côté les auteurs qui vivent aujourd'hui, pour nombre d'entre eux, dans des situations difficiles.

Lors de la présentation de son budget pour 2021, la ministre est d'ailleurs revenue sur la mise en œuvre du plan pour les artistes-auteurs, qui reste, à ce stade, à construire. Une mesure préalable devrait déjà être de se débarrasser de ce vocable d'artiste-auteur, qui a sans doute sa place dans la Code de la Sécurité sociale mais qui réduit l'auteur à n'être qu'une catégorie d'utilisateur d'une administration publique, quand il ou elle sont avant tout des scénaristes, des réalisateurs, des chorégraphes, des metteurs en scènes, des écrivains de théâtre...

Au-delà de la sémantique, trois priorités devraient se dégager des concertations en cours.

En premier lieu, le constat est partagé par tous : les auteurs souffrent de difficultés réelles pour accéder à leurs droits sociaux. Ces droits existent mais ne

sont pas accessibles faute d'informations suffisantes ou faute d'une organisation de l'administration efficiente. Les dysfonctionnements actuels du service de l'URSSAF ou de la CNAV sont à cet égard une honte. Un pilotage politique serré et urgent par le ministère de la Culture et celui des Affaires sociales s'impose pour mettre fin à l'incurie et garantir l'accès des auteurs à leurs droits.

En second lieu, l'encadrement des pratiques contractuelles entre auteurs et producteurs est un sujet urgent si l'on souhaite améliorer les protections collectives dont les auteurs ont besoin.

Contrairement à certaines propositions complexes et inefficaces (la mise en œuvre d'un contrat de louage par exemple), avancer dans la voie d'un encadrement des pratiques contractuelles dans le champ de l'audiovisuel et du cinéma ne nécessite pas de chamboulement juridique majeur tout en garantissant un cadre plus protecteur et rémunérateur pour les auteurs.

Enfin, une simplification du statut fiscal des auteurs est nécessaire pour harmoniser ce qui relève des Bénéfices Non Commerciaux (BNC) ou des traitements et salaires. La possibilité d'un lissage des impôts sur plusieurs années pour mieux correspondre à la réalité aléatoire des revenus devrait être envisagée.

S'il y a une urgence aujourd'hui, elle n'est pas de revoir les termes de la représentation professionnelle dans notre secteur, comme certains le réclament au mépris de la diversité des organisations qui représentent les auteurs et au nom d'arguments juridiques qui sont même contestés par les ministères de la Culture et du Travail.

Non, l'urgence est bien de faciliter la vie des auteurs, de les accompagner dans cette période difficile et d'encourager l'établissement de nouvelles protections collectives. Ce sont justement les engagements et les missions de la SACD. ■

La culture entre urgence et relance

Entre les plans d'urgence et le plan de relance, le gouvernement a présenté ces derniers mois tout un éventail de mesures pour soutenir la création et la culture dans ce contexte. Retour sur les principaux dispositifs.

Avant l'été, l'État avait pris plusieurs engagements financiers : plus de 3 milliards d'euros pour des aides transversales, allant de l'activité partielle aux prêts garantis en passant par le fonds de solidarité ou les exonérations de cotisations sociales ; près d'1 milliard d'euros pour prolonger les droits des intermittents et des aides spécifiques pour la Culture d'un montant proche de 900 millions d'euros.

Le plan de relance, présenté en septembre, a prolongé cet effort avec de nouvelles mesures pour un total de 2 milliards d'euros autour d'objectifs et de priorités qui intéressent les auteurs : aider le spectacle vivant et les établissements publics de création ;

soutenir les artistes et les jeunes créateurs ; consolider le cinéma et l'audiovisuel.

Pour le spectacle vivant

Ce sont 200 millions d'euros qui vont être confiés au Centre National de la Musique pour aider la filière musicale dont font aussi partie les spectacles d'humour et de théâtre musical. Destinés à soutenir les salles de spectacle, les producteurs, les éditeurs, les auteurs et compositeurs devraient aussi pouvoir en bénéficier.

Pour le théâtre privé, une enveloppe de 10 millions d'euros gérée par l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé devrait être utilisée pour abonder le fonds d'urgence au spectacle vivant privé incluant les théâtres et les compagnies.

Le spectacle vivant bénéficiera aussi du fonds de compensation des pertes de billetterie liées aux contraintes sanitaires doté de 100 millions d'euros. Mis en œuvre pour une durée de quatre mois à partir de septembre 2020 pour

encourager la reprise d'activité des exploitants de salles de spectacle, 42 millions seront fléchés vers le spectacle vivant musical et 8 millions vers le théâtre. D'ores et déjà, la SACD a conclu une convention avec le Centre National de la Musique pour percevoir les rémunérations complémentaires dues aux auteurs de ces spectacles.

Le gouvernement a aussi acté la création d'un dispositif d'apurement des dettes de droits d'auteur dans le spectacle vivant. Concrètement, l'État prendra en charge de façon exceptionnelle les sommes qui restent dues par des théâtres ou des compagnies au titre du droit d'auteur pour des représentations ayant eu lieu avant le 31 août et qui n'ont pas été payées aux auteurs. Cette prise en charge permettra à la fois d'assainir les comptes et la trésorerie de ces structures et d'assurer le versement des droits, via la SACD, aux auteurs. Des discussions sont encore en cours avec le ministère pour finaliser le dispositif qui sera doté de 5 millions d'euros.

Le secteur subventionné du spectacle vivant (théâtre, danse, arts

de la rue et cirque) et les institutions labellisées se verront, pour leur part, octroyer 206 millions d'euros supplémentaires.

Pour le cinéma et l'audiovisuel

Afin de venir en soutien à la filière du cinéma et de l'audiovisuel, un plan de 165 millions a été annoncé par le Premier ministre qui se décompose en deux volets : 60 millions d'euros iront au « réarmement financier du CNC », pour compenser la chute du produit des taxes qui financent le Centre ; 105 millions d'euros soutiendront des mesures nouvelles ciblées. Elles viendront financer un plan pour l'export et l'attractivité, soutenir la valorisation du patrimoine et accélérer la modernisation des industries techniques. Cet argent sera aussi mis à profit pour majorer les soutiens pour les œuvres écrites et tournées en France, renforcer le soutien aux futurs talents et consolider les actions de diffusion culturelle et d'éducation à l'image.

L'audiovisuel public, si important pour le financement de la création, n'a pas non plus été oublié dans ce plan. Une dotation publique exceptionnelle de 70 millions d'euros pour l'ensemble des entreprises de service public permettra d'amortir les effets de la crise et de maintenir ou d'accroître les financements.

D'autres mesures ?

Les éléments ne sont pas encore précisément connus mais un budget de 30 millions d'euros est d'ores et déjà prévu pour lancer un plan de commande artistique, dans toutes les disciplines artistiques.



Une certitude : ce programme sera en priorité dédié aux nouveaux talents, pour les soutenir face à un début de carrière compliqué par la crise de la Covid-19.

Une nouvelle communication de la ministre est aussi venue compléter le 22 octobre dernier les premières mesures du plan de relance. Face au renforcement des mesures sanitaires et l'instauration d'un couvre-feu dans plusieurs villes et départements, une enveloppe supplémentaire de 115 millions d'euros a été octroyée

au monde du spectacle et du cinéma, durement éprouvé par ces nouvelles contraintes. Elle servira à renforcer les fonds de compensation à hauteur de 85 millions d'euros pour le théâtre et le spectacle vivant musical et de 30 millions pour le cinéma afin de soutenir producteurs, distributeurs et exploitants des films qui sortent en ce moment. Et en toile de fond, un engagement martelé par la ministre : ce plan doit aussi bénéficier aux auteurs. ■

L'auteur au centre

Dans le cadre du Festival de la Fiction de La Rochelle en septembre, la SACD a organisé un débat aux Folies Bergère, entre auteurs, producteurs et diffuseurs. L'occasion de se réunir et de confronter constats, idées et propositions pour préparer l'avenir de la fiction française.

L'indispensable besoin d'encadrement des relations auteur/producteur

Entre tournages interrompus et projets décalés, la période de confinement a naturellement mis à rude épreuve l'activité des uns et des autres. Pour Séverine Jacquet, scénariste et co-présidente Télévision de la SACD, elle a aussi confirmé un enjeu qui, sans être nouveau, demeure central : la nécessité de placer l'auteur au centre du processus créatif. Pour ce faire, il faudrait lui donner davantage de liberté pour créer car, selon elle, « avec les moyens que nous avons, on est capables de sortir de grandes œuvres ». Il serait aussi indispensable d'encadrer enfin la relation contractuelle entre auteurs et producteurs.

Persuadée qu'entre auteurs et producteurs, « on s'éduque mutuellement », Christine de Bourbon-Busset, productrice, en a profité pour confirmer la reprise des négociations professionnelles qui avaient été stoppées avec le confinement.

Inscrire l'auteur au centre de la création doit aussi se faire sans organiser la mainmise complète du showrunner sur le programme et en évitant de transformer le réalisateur en prestataire, pour Arnaud Malherbe, créateur de séries, scénariste et réalisateur. En revanche, il faut, selon lui, « faire primer dans les séries la subjectivité de l'auteur plutôt que celle du diffuseur » pour faire émerger des singularités.

Quels rôles pour les diffuseurs ?

Pour Fabrice de La Patellière, directeur de la fiction de Canal+, le groupe de télévision payante a plutôt bien résisté à la crise. Dans le processus de création, son rôle s'oriente dans deux directions. D'une part, il tient « à délimiter un terrain de jeu le plus large possible



pour les créateurs. » L'investissement de Canal+ dans la fiction va d'ailleurs augmenter, malgré le contexte compliqué, en proposant jusqu'à dix nouvelles séries par an et des genres différents tout en cherchant de nouveaux auteurs, jeunes ou confirmés. Pour le directeur de la fiction de Canal+, l'autre partie du travail de diffuseur est de faire en sorte que l'alchimie entre les différents maillons de la chaîne de création soit performante.

Pour Netflix, qui produit de la fiction en France depuis 4 ans, Damien Couvreur a rappelé que « les producteurs et auteurs ont accès à toutes les données sur le visionnage de leurs œuvres » et que tous les contrats « sont de droit français. ». Le géant américain se veut aussi complémentaire des chaînes de télévision en montant progressivement en charge. Insistant sur son désir de mettre l'auteur au centre, « ce qui ne veut pas dire laisser le producteur sur un strapontin ni ignorer le réalisateur », il a précisé les limites de son rôle : « susciter la discussion avec l'auteur. On n'a pas vocation à s'imposer, l'auteur doit être convaincant au regard de son domaine de compétence et d'expérience. » Même écho du côté de Canal+ : « Si on fait une intervention d'auteur ou de producteur, on n'est plus dans notre rôle. En revanche, on pousse l'auteur dans ses retranchements pour qu'il soit le plus convaincant possible. »

L'arrivée de Netflix dans le paysage a toutefois motivé Canal+ à revoir son mode de fonctionnement et de production pour aller plus vite et être davantage réactif. Il n'est plus question de laisser plusieurs années entre deux saisons d'une même série. Pour y parvenir, Fabrice de La Patellière le reconnaît : « On a besoin de rapidité. On a intérêt à ce que les équipes d'auteurs soient plus importantes et qu'on consacre des budgets supplémentaires pour développer. » C'est là une différence majeure entre Canal+ et Netflix : alors que le groupe français veut passer du temps dans la phase de développement et signer des conventions pour les pilotes et les arches, Netflix s'engage dans la production sans convention de développement. ■

France 4, et maintenant ?

Un an de sursis pour France 4, une décision difficilement compréhensible.

Après un mauvais feuilleton qui a duré plus de deux ans, France 4 a enfin été fixée sur son avenir. Au cœur de l'été, Roselyne Bachelot, la ministre de la Culture, a annoncé le maintien, pour une année, de la chaîne jeunesse du service public. Et donc sa disparition en août 2021.

Avec ce sursis accordé in extremis, le service public va être en mesure de maintenir pour un an une exposition et une diffusion fortes de l'animation, notamment française, sur ses antennes. Chaque année, ce sont environ 6000 heures de programmes d'animation, toutes nationalités confondues, qui sont diffusées sur France 3, France 4 et France 5. Autant dire l'assurance d'une visibilité élevée pour l'animation et la garantie de rémunération pour de nombreux auteurs.

Pourquoi un sursis d'un an ? Afin « d'assurer la transition nécessaire à la montée en puissance de l'offre jeunesse délinéarisée de France Télévisions », soulignait le communiqué du ministère. Alors que

les autres grands services publics européens, en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Italie ou en Espagne, ont tous maintenu au moins une chaîne hertzienne pour les enfants, l'explication ne convainc pas vraiment. Récemment, la BBC, qui avait transformé il y a quelques années sa chaîne BBC3 en plateforme numérique pour les jeunes, a d'ailleurs fait machine arrière, faute de succès et face à une perte d'audience abyssale.

Quoiqu'on en dise, et malgré l'évolution des usages vers le numérique, en particulier des plus jeunes, la télévision linéaire reste un mode d'accès puissant aux œuvres et aux images. Pour le dire autrement, si les enfants sont de plus en plus connectés, ils n'ont pas abandonné l'écran de télévision : selon les chiffres de Médiamétrie, 78% du temps de vidéo des enfants est consacré à la télévision linéaire, reléguant loin derrière la consommation délinéarisée.

Ils l'ont encore moins délaissée à la faveur de la longue période de confinement que nous avons connue. À cette occasion, France 4 a montré combien elle était indispensable et importante, encore plus dans un pays comme la France où la fracture numérique reste encore une réalité.

France 4 doit continuer de vivre, bien au-delà de cette année de sursis. C'est la position que la SACD continuera à porter auprès des pouvoirs publics dans l'intérêt du public et des enfants comme des auteurs. L'autre conclusion

qui s'impose est celle du besoin d'avoir une politique jeunesse de l'audiovisuel public qui se décline autour de deux piliers, avec d'un côté, une offre numérique renforcée, consolidée et étendue, et d'un autre côté, une chaîne hertzienne pour la jeunesse accessible à tous, partout et gratuitement.

Cette offre complémentaire, entre l'hertzien et le numérique, n'interdit pas non plus une évolution de la ligne éditoriale de France 4. Durant la crise, celle qui est devenue la plus grande école de France a d'ailleurs su proposer des contenus éducatifs et pédagogiques attractifs pour les enfants. Ce succès doit faire réfléchir. De la même manière, à côté des programmes d'animation qui font le succès de France 4 et qui doivent rester une valeur forte de l'offre de service public, un grand plan pour la jeunesse serait aussi une bonne nouvelle. La fiction jeunesse a par exemple largement disparu de nos écrans alors qu'elle est un moyen de reconquérir la jeunesse et de parler à son imaginaire. Les services de vidéo à la demande ne s'y sont d'ailleurs pas trompés. Le service public serait dans son rôle à relancer une offre de fiction à destination des jeunes et des adolescents, disponible sur tous ses réseaux.

Dans son projet stratégique pour les cinq années à venir, Delphine Ernotte, reconduite à la tête de France Télévisions par le CSA, a fait de la jeunesse un axe fort de sa politique et a parlé de la jeunesse comme de la flamme de la République. Pour lui donner les moyens de cette ambition, le gouvernement devra comprendre que le maintien de France 4, au-delà de 2021, est sans doute la condition de la réussite. ■



Bilan des actions SACD depuis le début de la crise sanitaire

Subvenir aux besoins les plus urgents, compenser les pertes de revenus, assurer la continuité, envisager l'avenir, négocier... La SACD a mené de très nombreuses actions pour les auteurs depuis le début de la crise sanitaire.

Le 16 mars au soir, nous nous retrouvions tous confinés. Une situation inédite où tout ce que nous avons commencé individuellement et collectivement s'est arrêté, ou tout ce que nous avions prévu devenait incertain pour une durée indéterminée.

La SACD s'y était préparée dès la fin du mois de février en équipant les salariés et en levant les contraintes afin de leur permettre de travailler à distance.

Le 18 mars, nous étions en ordre de marche et opérationnels pour assurer les services essentiels de la SACD mais aussi pour continuer à défendre les auteurs dans cette période difficile.

Le 15 octobre était instauré dans de nombreuses grandes métropoles un couvre-feu généralisé à partir de 21 h obligeant les théâtres et les cinémas à supprimer leurs projections et représentations de soirées.

Le 30 octobre, après quelques semaines de réouverture encadrée permettant d'envisager une relance progressive, le monde de la Culture s'est de nouveau trouvé au pied du mur des fermetures et d'un confinement certes plus souple que le précédent dans la mesure où les tournages et répétitions sont permis, mais qui oblige à une fermeture totale.

Au fil des annonces sanitaires, les équipes de la SACD ajustent ses revendications avec toujours le même objectif : défendre et soutenir les auteurs.

Les soutiens aux auteurs

1 Dès le 18 mars, la SACD a mis en place un Fonds de Solidarité pour les auteurs qui se trouvaient dans des situations d'urgence, une solidarité entre auteurs sachant pour autant que tous étaient touchés par la crise, à des degrés différents. Il convenait donc de ne pas faire peser encore davantage la situation sur chacune d'elles et chacun d'eux. Financer à 100 % les fonds de soutien revenait à alourdir les frais de gestion SACD pour les auteurs, il était donc impératif de trouver des solutions de financement pour atteindre l'objectif prioritaire de solidarité sans trop pénaliser la communauté entière des auteurs membres.

2 La SACD a très vite obtenu du gouvernement et du Parlement la possibilité d'affecter provisoirement des fonds d'action culturelle à des actions sociales. Les annulations de festivals et autres manifestations publiques et la priorité donnée aux actions profitant directement aux auteurs

ont permis de réaffecter des financements. La SACD demande d'ailleurs à ce que cette disposition soit reconduite en 2021.

3 Pour les auteurs qui ne remplissaient pas les critères d'accès au Fonds de Solidarité, la SACD a intensifié son processus d'examen des demandes d'action sociale. La Commission d'action sociale, composée d'autrices chargées d'examiner les demandes en relation avec l'assistante sociale de la SACD, s'est réunie une fois par semaine entre mars et septembre, reprenant à partir de septembre le rythme usuel d'une fois par mois. Pour autant, l'objectif prioritaire d'aide sociale des auteurs demeure et c'est la raison pour laquelle la SACD a demandé la prolongation du dispositif d'affectation provisoire des sommes d'action culturelle à l'action sociale.

4 Parallèlement, compte tenu de leur statut particulier, les auteurs se sont très vite



trouvés démunis face au Fonds de Solidarité mis en place par l'État qui ne tenait pas compte des spécificités de leur activité professionnelle et notamment de l'irrégularité de leurs revenus et leur statut de personne physique. Une grande partie des auteurs, ceux qui ne bénéficiaient pas d'un numéro SIRET, ne pouvaient même pas y prétendre. Les équipes de la SACD l'ont très vite constaté et ont engagé les actions nécessaires tout en intervenant auprès des différentes administrations pour que le Fonds de Solidarité de l'État devienne effectivement accessible aux autrices et auteurs.

5 La SACD s'est rapprochée de différents acteurs institutionnels et politiques, le CNC, le ministère de la Culture via la DGCA et la DGMIC, la Mairie de Paris, les régions... pour en appeler à leur solidarité sur des financements ciblés. Plusieurs d'entre

eux ont répondu positivement et c'est ainsi qu'ont été lancées les déclinaisons ciblées du Fonds de Solidarité, s'étendant à l'ensemble des secteurs artistiques couverts par la SACD :

- Le Fonds Télévision, Cinéma, Animation, Web, financé par le CNC, créé le 2 avril et prolongé jusqu'à la fin de l'année 2020. La SACD travaille à sa prolongation au premier trimestre 2021.
- Le Fonds Spectacle vivant, financé par le ministère de la Culture, lancé le 20 avril et prolongé jusqu'à la fin de l'année 2020. La SACD travaille à sa prolongation au premier trimestre 2021.
- Le Fonds pour les auteurs de radio, financé par le ministère de la Culture, lancé le 28 mai 2020 pour mars et avril.

Au total, hors action sociale, quelque 800 autrices et auteurs ont bénéficié de ces fonds pour un montant total de 1,7 million d'euros à septembre.

La Mairie de Paris a pour sa part apporté son soutien au Fonds d'urgence Solidarité en doublant les soutiens accordés aux auteurs parisiens.

Et pour que les autrices et les auteurs s'y retrouvent dans la complexité des démarches sociales, la SACD a publié le 24 mars et a actualisé depuis un guide des démarches auteurs en période de crise consulté près de 7000 fois sur le site de la SACD entre mars et septembre.

Elle est aussi constamment intervenue auprès des organismes sociaux pour tenter de trouver des solutions aux problèmes rencontrés par les auteurs, notamment avec l'URSSAF. Ces actions se placent dans la droite ligne de l'engagement de long terme pour renforcer les droits sociaux des auteurs : création d'un droit à la formation continue, compensation de la hausse de la CSG, prise en charge des cotisations retraite par les producteurs...

Débat aux Folies-Bergère organisé par la SACD, dans le cadre du Festival de la Fiction de La Rochelle en septembre

Gérer le présent en construisant l'avenir

Soutenir les auteurs dans les périodes de difficultés est important mais leur permettre de continuer à exercer leur activité professionnelle quand cela est possible, et surtout d'en vivre, est capital.

1 La SACD est intervenue auprès des diffuseurs audiovisuels à peine quelques jours après le confinement. Grâce à cette intervention, France Télévisions et la SACD ont conjointement annoncé dès le 20 mars la continuité ou la reprise, quand elles avaient été stoppées, des étapes et phases d'écriture des fictions et séries, qu'elles soient produites par France TV Studio ou commandées à des producteurs indépendants, engagés avec le groupe public. Peu avant le confinement, la SACD et France Télévisions avaient trouvé un accord garantissant aux auteurs et autrices de ces œuvres une juste rémunération pour la diffusion de leurs œuvres sur les chaînes et plateformes numériques du service public.

2 La SACD a aussi proposé et obtenu du Parlement la création du crédit d'impôt sur les investissements dans la création afin de favoriser le maintien du niveau d'investissement dans la création des chaînes privées fortement impactées par la chute de leurs recettes publicitaires.

3 Les équipes de la SACD sont demeurées très actives sur la transposition des directives

européennes après avoir obtenu, avant la crise, de grandes avancées pour les auteurs : association des auteurs aux négociations professionnelles, introduction de clauses obligatoires dans les contrats audiovisuels pour assurer le respect des droits moraux et patrimoniaux des auteurs... Ces acquis ont été préservés malgré la crise et la contestation virulente de producteurs et diffuseurs.

4 La SACD a soutenu l'exposition des nouvelles œuvres en accompagnant et en participant activement au festival de fiction de La Rochelle à Paris : pitches de scénaristes et réalisateurs, débat sur l'avenir de la fiction, mise à disposition gratuite des lieux pour toutes les initiatives permettant de valoriser les créateurs et la création.

5 La SACD a en outre lancé des appels à projets, en partenariat avec France Culture sur les podcasts et les fictions sonores, avec OCS sur les premières séries inédites, ou sur la création Lyrique.

6 En spectacle vivant, la SACD a conclu un accord avec l'Association pour le Soutien

du Théâtre Privé afin d'accélérer le règlement des droits d'auteur dus par les théâtres et les entrepreneurs aidés par des fonds publics et a obtenu le règlement des droits d'auteur pour un grand nombre de représentations annulées dans le théâtre public.

7 Dans le plan de relance pour le spectacle vivant, la SACD a convaincu le gouvernement d'adopter deux mesures qui permettront d'améliorer les rémunérations des auteurs : la mise en place d'un dispositif d'apurement des dettes de droits d'auteur à hauteur de 5 millions d'euros ; le fléchage vers les auteurs d'une partie des aides versées aux exploitants de spectacle par le Fonds de compensation des pertes de recettes de billetterie. Ces mesures n'étant toutefois pertinentes qu'en dehors d'un confinement total, la SACD demande que les dispositions d'indemnisation des représentations annulées dans le théâtre subventionné soient reconduites pour le deuxième confinement.

8 Elle continue de se mobiliser afin que les auteurs soient pleinement associés aux mesures de relances gouvernementales pour la culture.

Pour les auteurs

Fonds d'urgence Covid-19

Le Fonds
d'urgence
Solidarité

Le Fonds
| Télé | Ciné |
Anim | Web

Le Fonds
Radio

Le Fonds
Spectacle
Vivant

Des négociations contractuelles plus tendues

Ces actions immédiates s'ajoutent au bénéfice des actions de long terme puisqu'en cette période de confinement où la consommation des œuvres sur les plateformes a explosé, l'accord conclu il y a plusieurs années avec Netflix s'est avéré essentiel pour les auteurs. Oui, les négociations contractuelles avec les diffuseurs audiovisuels qui durent de longs mois et durant lesquelles les équipes de la SACD n'entendent pas brader l'intérêt des auteurs sont de plus en plus capitales.

Il en est de même pour les contrats avec Canal+, totalement finalisés en juillet 2020 pour les activités en métropole après d'intenses et longues négociations consécutives à l'accord de 2018, sachant que les effets de l'accord avec France Télévisions intervenu juste avant le confinement se feront ressentir pour les auteurs dans les pro-

chaines années.

Un nouvel accord a été signé début novembre avec le groupe TF1 qui avait dénoncé le contrat général conclu avec l'ensemble des sociétés d'auteurs en 1990 avec effet au 31 décembre 2020. Cet accord reconnaît l'importance du répertoire représenté par la SACD et en tient compte dans le calcul de la rémunération des auteurs pour ses diffusions linéaires et non linéaires, ces dernières étant revalorisées eu égard à l'importance de l'utilisation des œuvres de fiction notamment sur la télévision de rattrapage.

Avec Salto, les négociations contractuelles étaient sur le point d'être finalisées à l'heure où nous bouclions cette édition.

Pour autant, et malgré le fait que les négociations n'ont jamais cessé durant la crise sanitaire, sur le plan contractuel, la situation demeure

globalement tendue. Le contentieux engagé par le groupe M6 au titre de ses chaînes thématiques est toujours en cours et l'ensemble des contrats ont été dénoncés par M6 avec effet fin 2021.

Par ailleurs, les discussions avec Amazon Prime qui soulèvent des difficultés particulières dans la mesure où cette offre est groupée avec d'autres services se poursuivent.

Quant à Facebook, la transposition de la directive sur le droit d'auteur fournira à la SACD une base légale incontestable pour faire valoir les droits de ses auteurs sur cette plateforme. Les contacts n'en sont qu'à leur début.

Sur les podcasts, la SACD a engagé des discussions avec plusieurs radios et plateformes de diffusion et vient de conclure un accord avec Radio France pour les deux prochaines années.

Des engagements de long terme

La SACD reste en outre mobilisée aux côtés des scénaristes et réalisateurs et réalisatrices dans les négociations sur la transparence des relations entre auteurs et producteurs dans l'audiovisuel. Le rapport démontrant le trop faible investissement dans les phases d'écriture a été conjointement réalisé par le CNC et la SACD. Sans cette étude, les négociations entre les auteurs et les producteurs dans le cinéma n'auraient pas été ouvertes.

Le rapport sociologique sur les conditions de travail et de rémunération des auteurs de l'animation a été réalisé à la SACD, à la demande d'auteurs de l'animation. Il serait d'ailleurs souhaitable qu'au regard de ces résul-

tats, des négociations s'ouvrent avec les producteurs d'animation afin d'améliorer la situation contractuelle des auteurs.

La directive européenne qui renforcera le droit à rémunération proportionnelle des auteurs par les plateformes doit beaucoup à l'engagement de la SACD qui avait déjà négocié depuis de nombreuses années un accord avec Netflix et YouTube, plateformes dont l'essor est colossal depuis le début de la crise Covid, ce dont bénéficient les auteurs des oeuvres du catalogue Netflix. Le respect des règles de droits d'auteur dans les contrats avec les plateformes est défendu par la SACD.

La SACD agit pour la mise en oeuvre des obligations de produc-

tion et d'exposition des oeuvres françaises. Ce sont a minima plus de 100 millions d'euros qui pourront être investis chaque année dans la création de films et de séries en France et qui bénéficieront aussi aux auteurs.

Le travail global effectué par la SACD a conduit à une réelle prise de conscience des conditions de travail et de rémunération des auteurs. Il a créé les conditions de la négociation dans chaque secteur même si toutes n'ont pas encore abouti ou n'ont pas commencé. Toutes les discussions publiques engagées grâce à ce travail ont été collectives associant la SACD et les organisations professionnelles, de manière complémentaire, diversifiée et constructive.

La réduction des frais de gestion

La SACD a très vite procédé à un large plan d'économies budgétaires afin d'atténuer l'impact de la crise sur le financement de l'exploitation.

Elle a mis en place dès les premiers jours du confinement son plan de continuité d'activité préservant celles relatives à la défense des intérêts des auteurs, la perception et la répartition des droits, la sécurisation des services en ligne, la relation auteurs et la négociation contractuelle avec les diffuseurs.

Le recours au dispositif d'activité

partielle mis en place par le gouvernement dès le tout début de la crise a eu pour effet de réduire significativement les charges de personnel de la SACD et donc les frais de gestion payés par les auteurs. Une décision capitale dans la mesure où les perceptions, elles, ont connu un net recul en spectacle vivant (jusqu'à - 60 %). En audiovisuel, toutes les équipes affectées à la perception et la répartition des droits ont été maintenues intégralement en activité, tout comme l'ensemble de ses managers qui ont eu la res-

ponsabilité d'organiser la continuité d'activité et de préparer la reprise.

La SACD vient par ailleurs de signer avec les partenaires sociaux un accord d'activité partielle de longue durée lui permettant, pour les 36 prochains mois, de recourir à l'activité partielle des salariés et d'ajuster ses charges de personnel à l'activité réellement constatée, notamment en fonction de la reprise du secteur du Spectacle vivant. En contrepartie, il ne sera pas procédé à des licenciements économiques. ■

PRIX SACD

Le palmarès 2020

Grand Prix : Bernard Kudlak

Prix Européen : Pedro Almodovar

Prix Cinéma : François Ozon

Prix Nouveau Talent Cinéma : Judith Davis

Prix Suzanne Bianchetti : Mama Sané

(récompense une jeune comédienne débutant une carrière cinématographique prometteuse)

Prix Télévision Réalisateur : Éric Rochant

Prix Télévision Scénariste : Fanny Herrero

Prix Nouveau Talent Télévision :

Chloé Larouchi, Laura Piani et Édouard Deluc

Prix Animation : Florence Mialhe

Prix Nouveau Talent Animation : Charlie Belin

Prix Création Numérique :

Jérémy Bernard, Guillaume Desjardins et Bastien

Ughetto - Collectif Les Parasites

Prix Radio : Sophie Bocquillon

Prix Nouveau Talent Radio : Sabine Zovighian

Prix Théâtre : Pauline Bureau

Prix Nouveau Talent Théâtre : Valérie Lesort

Prix de la mise en scène : Mathilda May

Prix de la Traduction et/ou Adaptation :

Blandine Pélissier

Prix Humour/One Man Show : Guillaume Meurice

Prix Nouveau Talent Humour/One Man Show :

Kelly Rivière

Prix Cirque : Camille Decourtye

et Blai Mateu Trias – Baro d'èvel

Prix Arts de la Rue :

Périne Faivre – C^{ie} Les Arts Oseurs

Prix Chorégraphie : Thierry Malandain

Prix Nouveau Talent Chorégraphie : Marion Lévy

Prix Musique : Alexandros Markeas

Prix Nouveau Talent Musique : Francesco Filidei

Médailles Beaumarchais :

Audrey Azoulay, Aurélie Cardin, Véronique Cayla,

Annick Teninge et Laurent Pouvaret

(honnorent des personnalités qui ont œuvré pour les auteurs et pour la création)



© ALICE KUDLAK

Bernard Kudlak

Grand Prix : Bernard Kudlak

« Depuis 1984, Bernard Kudlak enchante le monde avec son Cirque Plume. De sa Franche-Comté, les pieds dans la terre, la tête dans les étoiles, il a réinventé les Arts du Cirque. *Le spectacle est une poésie qui n'a de sens que partagée* dit-il. Son collectif est une fête du rêve, un espace où chacun peut librement inventer, s'exprimer, essayer avec la collaboration de tous. »

Sophie Deschamps



© EL DESEO D.A. S.L.U. - NICO BUSTOS

Pedro Almodovar

Prix Européen : Pedro Almodovar

« Tout à coup déferla sur les écrans de cinéma un ouragan de couleurs bariolées, saturées, rythmées par une bande son tumultueuse [...] Qu'est-ce qui s'était passé ? Presque rien. Juste l'irruption dans le paysage cinématographique de Pedro Almodovar qui, dès ses premiers films, impose un style, un regard ultra personnel où se télescopaient les provocations visuelles, les élans lyriques, les digressions cocasses, les changements de ton les plus inattendus. »

Bertrand Tavernier

Médailles Beaumarchais



Audrey Azoulay, Aurélie Cardin, Véronique Cayla, Annick Teninge et Laurent Pouvaret

PRIX SACD

Prix Cinéma
FRANÇOIS OZON

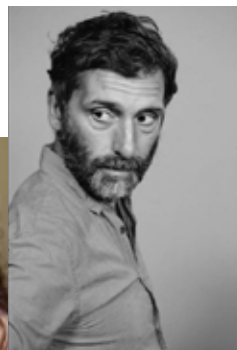


Prix Nouveau Talent Cinéma
JUDITH DAVIS

Prix Suzanne Bianchetti
MAMA SANÉ



Prix Nouveaux Talents Télévision
CHLOÉ LAROUCHE, LAURA PIANI
ET ÉDOUARD DELUC



© SAMUEL KIRSZENBAUM

Prix Télévision Réalisateur
ÉRIC ROCHANT



Prix Télévision Scénariste
FANNY HERRERO

Prix Animation
FLORENCE MAILHE



© PATRICK ZACHMANN, MAGNUM PHOTOS



Prix Création Numérique
COLLECTIF LES PARASITES



Prix Nouveau Talent Animation
CHARLIE BELIN



Prix Radio
SOPHIE BOCQUILLON

Prix Nouveau Talent Radio
SABINE ZOVIGHIAN





Prix Théâtre
PAULINE BUREAU

Prix Nouveau Talent Théâtre
VALÉRIE LESORT



© RICHARD SCHROEDER

Prix de la mise en scène
MATHILDA MAY

**Prix de la Traduction
et/ou Adaptation**
BLANDINE PÉLISSIER



© CLEMENCE_HEROUT

Prix Humour/One Man Show
GUILLAUME MEURICE



© FANCHON BILBILLE



© AMANDINE RIVIÈRE

**Prix Nouveau Talent Humour/
One Man Show**
KELLY RIVIÈRE

Prix Cirque
BARO D'EVEL



© DECOURTYE ET BLAÏ MATEU TRIAS

Prix Arts de la Rue
PÉRINE FAIVRE
C^{IE} LES ARTS OSEURS



© FRANÇOIS BERTHIER

Prix Chorégraphie
THIERRY MALANDAIN



**Prix Nouveau Talent
Chorégraphie**
MARION LÉVY



Prix Musique
ALEXANDROS MARKEAS



Prix Nouveau Talent Musique
FRANCESCO FILIDEI

Administrateurs 2020-2021

Jean-Xavier de Lestrade a été élu à la présidence de la Société. Lors de l'Assemblée générale du 25 juin 2020, 11 nouveaux administrateurs ont été élus au Conseil d'administration et 2 nouveaux membres à la Commission de surveillance. Consultez les biographies sur www.sacd.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration décide et définit la politique de la Société, conjointement avec le(la) président(e) et le directeur général (Article 21 des statuts). Le (la) président(e) est élu(e) pour une année par le nouveau Conseil d'administration.

Font leur entrée au Conseil : Catherine Anne, Sophie Bocquillon, Régine Chopinot, Marc-Olivier Dupin, Jean-Paul Farré, Marie-Do Fréval, Caroline Huppert, Marie-Anne Le Pezennec, Anne Rambach, Jean-Paul Salomé et Pierre Schoeller.

Président



Jean-Xavier de Lestrade
(télévision)

Première vice-présidente



Denise Chalem
(théâtre)

Vice-présidentes



Séverine Jacquet
(télévision)



Laurence Katrian
(télévision)



Joanne Leighton
(musique et danse)



Marie-Castille
Mention-Schaar
(cinéma)



Panchika Velez
(théâtre,
déléguée à la
mise en scène)

Administrateurs délégués



Sophie Bocquillon*
(radio)



Catherine Cuenca
(création
interactive)



Luc Dionne
(président du
comité canadien)



Marie-Do Fréval*
(arts de la rue)



Fabienne
Gambrelle
(animation)



Antoine Neufmars*
(président
du comité belge)



Jani Nuutinen
(cirque)

COMMISSION DE SURVEILLANCE

Nouvel organe statutaire rendu obligatoire par l'ordonnance du 22 décembre 2016 relative à la transposition de la directive européenne du 26 février 2014 sur la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins. Elle surveille l'activité des organes de gestion, d'administration et de direction.

Rapporteure



Christiane Spière
(audiovisuel)

Vice-rapporteure



Frédérique Topin
(audiovisuel)

Commissaires



Jérôme
Diamant-Berger
(audiovisuel)



Moni Grégo*
(spectacle vivant)



François Luciani*
(audiovisuel)



Julien Simon
(spectacle vivant)

Administrateurs



Nelly Alard
(télévision)

© Marc Pastor



Catherine Anne*
(théâtre)

© Eric Garault



Sylvie Bailly
(télévision)



Régine Chopinot*
(danse)

© Vincent Lappartient



Louis Dunoyer
de Segonzac
(musique)



Marc-Olivier
Dupin*
(musique)



Jacques Fansten
(télévision)



Jean-Paul Farré*
(théâtre)



Caroline Huppert*
(télévision)

© Carole Baillache



Marie-Anne
Le Pezennec*
(télévision)



Mathilde
Maraninchi
(animation)



Anne Rambach*
(télévision)



François Rollin
(théâtre)



Rufus
(théâtre)



Jean-Paul Salomé*
(cinéma)



Pierre Schoeller*
(cinéma)



Bertrand Tavernier
(cinéma)

* Élus lors de l'Assemblée générale du 25 juin 2020.

COMMISSION D'ACTION SOCIALE



Sylvie Bailly
(télévision)



Régine Chopinot*
(danse)

© Vincent Lappartient



Mathilde Maraninchi
(animation)

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur
général



Pascal Rogard

Secrétaire
général



Patrick Raude

Elia Suleiman

“Raconter une histoire de la manière la plus sincère possible, c’est ce qui demande le plus d’efforts”

Le réalisateur d’*Intervention Divine* et de *It Must Be Heaven*, présenté à Cannes l’an passé, a reçu le Prix Henri-Jeanson 2019. Contacté au début de la crise sanitaire, il s’est livré sur ce Prix, sur sa carrière et sur la manière dont il envisage le cinéma dans le monde d’après.

PROPOS RECUEILLIS PAR **GUILLAUME REGOURD**

Cette année, il n’y aura pas de cérémonie de remise du Prix Henri-Jeanson. En tout cas pas au cours d’une soirée festive. Parce que ce serait difficile à organiser en ces temps de Covid-19 et parce que de toute façon, le lauréat n’y tient pas. Confiné au printemps dans son appartement parisien, Elia Suleiman nous a fait part de l’angoisse irrationnelle dans laquelle cette crise l’avait plongé et des doutes qu’il nourrissait sur l’après, malgré une passion pour le cinéma qu’on devine intacte

À l’heure où nous parlons, nous sommes tous confinés. Comment vivez-vous ce moment ?

Je revenais juste du Mexique quand le confinement a été décidé et la première semaine, j’ai eu beaucoup de mal à me recentrer. C’était beaucoup d’anxiété, de hauts et de bas, de panique et aussi de cuisine [rires]. Je cuisine beaucoup en temps normal mais là c’était devenu obsessionnel. Puis j’ai commencé à me recen-

trer, à organiser mes journées, regarder des films. Ce sont vraiment des moments bizarres que personne n’avait vraiment imaginé vivre un jour. Et certaines personnes essayent de m’en faire porter le tort...

Comment ça ?

Pour plaisanter, parce que j’ai vidé les rues de Paris de manière prémonitoire pour *It Must Be Heaven* ! [rires]

Ah ah c’est vrai !

Comment avez-vous réussi à filmer ces scènes désertes dans les rues et devant le Louvre d’ailleurs ?

Nous avons tourné en été, il y avait moins de gens. Mais la vraie raison, c’est que j’ai une excellente équipe de production française, que j’ai rendue très nerveuse par mon obstination à vouloir tourner coûte que coûte dans les lieux les plus inaccessibles. Nous avons également bénéficié du meilleur soutien possible de la part de la mairie de Paris et de la direction du Louvre. Ils nous ont accordé toutes les autorisations possibles.



Ils ne nous laissaient pas tourner toute la journée bien sûr, seulement pendant quelques heures, mais on ne m'a jamais mis la pression. À Paris, s'entend. Pour les scènes qui se déroulent à New York, c'est une autre histoire... Nous avons tourné à Montréal et la production a rencontré plus de problèmes, des blocages de la part de syndicats et le froid qui est arrivé plus tôt que prévu.

Connaissez-vous Henri-Jeanson avant de recevoir le Prix ?

Absolument pas. J'ai cherché son nom sur Internet. Mais vous savez, il y a tellement de choses que j'ignore encore et tant d'autres que j'ai apprises au fil des ans. On m'a très souvent posé la question de mon inspiration puisée chez Buster Keaton et Jacques Tati. Quand j'ai fait mon premier long-métrage, *Chronique d'une disparition*, je n'avais jamais entendu parler d'eux. Ce n'est pas que je ne connaissais rien au cinéma mais je n'ai pas fait d'école de cinéma, j'ai découvert les films par moi-même et je suis passé à côté de nombreux classiques.

Après *Chronique d'une disparition*, j'ai alors commencé à voir les films de Keaton et de Tati et bien sûr je compte parmi leurs admirateurs aujourd'hui. Quand je regarde un film de Tati, je suis stupéfait par les similarités qu'il peut y avoir avec ce que je fais, dans notre style, notre manière à tous les deux d'observer les choses. J'ai participé à une émission dans laquelle

l'animateur avait sous les yeux des réflexions de Tati sur le cinéma et chaque fois que je m'exprimais sur un sujet, il mettait nos propos à tous les deux en regard : c'était incroyable de découvrir à quel point nous abordions lui et moi les choses de la même manière. La ressemblance était troublante et entendons-nous bien, je le considère non pas comme un égal mais comme un maître, une sorte de gourou.

Comment avez-vous développé votre style, ultra-visuel et justement à l'opposé de celui de Jeanson, qui reposait beaucoup sur les dialogues ?

C'est très difficile de déterminer ce qui a fait de vous ce que vous êtes et comment vous en êtes arrivé où vous êtes. Il y a une infinité de raisons et certaines n'ont rien à voir avec le cinéma.

On me demande d'où vient mon humour ? De ma famille. J'étais le plus jeune et j'étais entouré de gens très drôles, notamment mes frères.

D'où vient ma mélancolie ? Je n'en ai aucune idée, mais là aussi sans doute de la manière dont j'ai été élevé. Je dois dire que lorsque j'ai commencé à m'intéresser au cinéma japonais et en particulier à Ozu, j'ai senti une vraie parenté dans cette manière de préférer, pour accéder à la connaissance, le silence à la communication verbale. Dans la vie, je trouve souvent que le langage nous éloigne plus qu'il nous rapproche et que le silence peut être, même avec ses amis, un vecteur d'échanges plus intenses. Au cinéma, le silence ■■■

Repères

-
- 1996** : *Chronique d'une disparition*
Prix du meilleur premier film à la Mostra de Venise
 - 2002** : *Intervention divine*
Prix du Jury du Festival de Cannes
 - 2009** : *Le Temps qu'il reste*
 - 2019** : *It Must Be Heaven*
Mention spéciale du jury du Festival de Cannes et Prix FIPRESCI.
-

■■■ suscite des questions, accorde au spectateur le temps de remplir par lui-même les blancs et d'ainsi participer à la fabrication du film, sans s'imposer à lui. Je dis cela sans que cela soit le fruit de réflexions conceptuelles. J'y suis venu naturellement, intuitivement, dès mon premier court-métrage.

Le choix d'apparaître à l'écran procède-t-il de la même intuition ?

Pour mon premier court-métrage, je me suis mis en quête d'un acteur qui me ressemble, qui ait le même regard... J'étais à la recherche de moi-même et je me suis lentement rendu à l'évidence que si je devais filmer des scènes semi-autobiographiques, autant me mettre devant la caméra. Ce n'est pas quelque chose de planifié, ça vient comme ça.

Aujourd'hui, je ne peux pas me figurer ces films avec quelqu'un d'autre à la place. Ma présence devant la caméra donne un plus grand sentiment d'intimité à ces histoires assez personnelles.

Des gens me demandent quel est mon *background* chorégraphique : je ne sais pas quoi répondre. Je n'en ai aucun. J'observe simplement les choses d'une certaine manière, je vois un potentiel cinétique, un tempo qui rendrait bien dans une scène, et c'est ce qui donne un côté chorégraphié à mes films. On s'imagine que je passe beaucoup de temps à réfléchir sur chaque prise mais je suis au contraire convaincu que si tu intellectualises tout et établis de grandes stratégies avant le tournage, il y aura moins de cœur, moins d'émotion à l'image. Je préfère me jeter à l'eau en prenant le risque de dire des choses assez intimes. Même chose pour la direction photo : j'y ai moins réfléchi par rapport aux films que j'ai vus que par rapport à ce qui me paraissait le plus fidèle à ce que je vois. Et ça ne veut pas dire que c'est la solution de facilité : raconter une histoire de la manière la plus sincère possible, c'est ce qui demande le plus d'efforts. Et c'est un prérequis essentiel pour moi.

Quelle proportion du film final est présente dès le scénario ?

Quand j'écris un scénario, je détaille jusqu'au nombre de pas que chaque acteur doit effectuer. Mais quand le tournage débute, le temps a passé, il faut être capable de réaliser qu'on a soi-même changé, qu'on voit les choses différemment et qu'on a davantage d'expérience qu'au moment de l'écriture. J'emporte le script et mes notes avec moi sur le lieu de tournage, mais je ne les consulte jamais. Je les confie à un assistant en cas d'urgence, pour le cas où je me serais complètement égaré mais je ne considère en

aucun cas le script comme une bible. J'ai le sentiment qu'il faut réinsuffler une flamme dans le processus créatif en commençant à tourner pour réancrer tout cela dans le présent. Autrement, le spectateur aura un sentiment de déjà-vu.

Dans *It Must Be Heaven* il y a justement une scène qui paraît impossible à scénariser et chorégrapier : un oiseau que vous repoussez plusieurs fois de la main après qu'il se juche sur votre clavier d'ordinateur pendant que vous travaillez. Quelle est l'histoire derrière cette scène ?

C'est un bébé oiseau tombé de son nid que ma femme a trouvé et ramené à la maison. Pendant que j'écrivais le film, j'ai déposé un jour quelques graines sur mon bureau, il a gazouillé et s'est approché pour picorer. Je l'ai repoussé plusieurs fois, il est à chaque fois revenu. Je me suis dit que dans le film, on pourrait ainsi donner ensemble à mon ordinateur des allures de vieille machine à écrire. Et je dois dire que c'est à l'arrivée une des scènes que je préfère dans le film. Elle ne fait référence à rien, ne comporte aucune métaphore politique ou sociale... C'est une belle image et rien de plus. Si le spectateur peut en saisir le caractère poétique, alors on touche à ce que le cinéma peut avoir de plus pur.

Il n'y en a en effet aucun commentaire politique dans cette scène, mais ce n'est évidemment pas quelque chose qui vous est étranger : dans vos premiers films, vous avez fait découvrir au monde votre regard de Palestinien sur la Palestine. Qu'est-ce qui vous a amené depuis *7 Jours à la Havane*, à poser ce regard sur d'autres territoires et d'autres peuples ?

Je vois vraiment *7 Jours à La Havane* comme une répétition avant *It Must Be Heaven*. J'en étais à un moment dans ma vie où mon cinéma devait changer. Ce film cubain était une commande et m'a offert le luxe de cette recherche dans la manière dont mes personnages se comportent, la façon de cadrer... Je voulais parler du monde et de la manière dont il va. Cela me paraissait nécessaire d'évoquer la mondialisation, le gâchis politique et écologique avec lequel nous devons composer, la nausée que nous ressentons tous face à la manière dont nous traitent gouvernements et multinationales, avec ce sentiment d'aliénation et d'impuissance que beaucoup d'entre nous ressentons sans vraiment en parler.

Le besoin de faire *It Must Be Heaven* c'était celui-là : parler de ce qui nous arrive à tous de la manière la plus indirecte, drôle et poétique possible. Je voulais aborder cette espèce d'état d'exception permanent



FESTIVAL DE CANNES
mention spéciale du jury

It Must Be Heaven

UN FILM DE ELIA SULEIMAN



qui s'est imposé à nous... J'ai écrit la partie du film qui se déroule à Paris il y a plus de dix ans. Ce devait être un segment de mon précédent film, *Le Temps qu'il reste*, mais j'avais l'impression qu'il fallait que je me donne encore un peu le temps de la réflexion. Paris a connu ses attentats de 2015 et je me suis dit que c'était le moment de dire ce que j'avais à dire. Indirectement bien sûr.

Vous aviez donc le pressentiment depuis longtemps que de graves événements allaient se produire ?

Oui. Je disais souvent à ma femme, Yasmine, que je ressentais à Paris la même tension, la même violence en germe que celles que j'avais observées en Palestine. Je lui disais souvent : « C'est dans l'air, quelque chose de terrible va se produire. » Vous ne pouvez pas vous imaginer ce que j'ai ressenti quand ça s'est effectivement passé à Paris. J'étais double-

ment en état de choc : cette sensation de déjà-vu face à cette violence et la colère envers moi-même de ne pas avoir fait le film avant. Mais ça bien sûr ça ne dépendait pas que de moi : faire financer un film, c'est difficile et cela prend du temps à monter.

J'ai vécu cela de manière bizarre. Le fait que les autorités répondent toujours de la manière la plus stupide : ils répondent à la violence par la violence, commencent toujours par bombarder des pays sans comprendre que le boomerang leur reviendra toujours au visage. Et qui paye le prix ? Le peuple.

Vous dites que faire financer un film est difficile. Quelle place avez-vous le sentiment d'occuper dans l'industrie cinématographique ?

C'est aux autres qu'il faudrait demander.

Quand je regarde les tendances actuelles de la production, je me dis qu'on est moins sur une recherche artistique que sur un suivisme par rapport au marché. Cela fait un petit moment que j'accueille avec scepticisme des films qui sont pourtant très bien reçus et récompensés. Je me dis que si Antonioni essayait de faire produire un de ses films aujourd'hui, il attendrait longtemps. La première réaction quand vous présentez un film peu à même de générer des entrées immédiatement, c'est l'hésitation. Beaucoup d'hésitation. On peut encore trouver des financements mais pas autant qu'avant. Je ne sais pas comment les choses vont tourner avec le fétichisme qui entoure le numérique. C'est dur de se projeter sur ce que sera le cinéma et s'il existera encore longtemps, à en juger par la fréquentation, la durée à laquelle les films restent à l'affiche... sans parler de ce nouveau désastre qu'est la Covid.

Comment voyez-vous les mois qui viennent ? Vous travaillez sur un nouveau film ?

Avant le coronavirus, je me disais que j'allais commencer un nouveau film et pas attendre huit ou dix ans comme je le fais toujours entre deux films. J'approche de la soixantaine et si j'attends trop, je réaliserai le prochain en m'appuyant sur une canne. Je commençais à ressentir la pression de l'âge mais voilà que se produit cette crise et maintenant il s'agit d'abord d'y survivre. Je n'ai pas envie de m'asseoir et de me mettre machinalement à écrire en faisant comme si tout était normal parce que ça ne l'est pas. Peut-être qu'il faut en profiter pour se lancer dans une grande phase de réflexion et de méditation, approcher tout cela de manière spirituelle. La seule manière dont je nous vois nous en sortir, c'est conservant une forme d'espoir. ■

Le Studio SACD accessible en soirée

Dès sa réouverture à l'issue de la crise sanitaire le Studio SACD proposera des horaires d'accueil étendus afin de satisfaire les demandes des auteurs créateurs.

Tourner et monter ses créations en soirée est désormais possible au Studio SACD ! Dès que les conditions de sa réouverture seront réunies, le Studio accueillera désormais les auteurs tout au long de la semaine, du lundi au vendredi, de 10h à 22h30. En élargissant ainsi ses plages horaires le studio offre non seulement plus de choix et de possibilités en termes de créneaux de réservation mais également la

possibilité d'aboutir une création lors d'une journée de travail continue si besoin (possibilité de réserver les trois créneaux d'une même journée).

Ce lieu de tournage et de montage, gratuit sur réservation pour tous les membres, vient compléter l'offre de la Maison des Auteurs, qui propose des espaces de création à tous les stades d'avancement du projet, de l'écriture à la diffusion : bureaux et salles de réunion pour travailler seul ou en groupe, deux studios (le Studio A de 33 m² et le Studio B de 17 m²) pour répéter, filmer, enregistrer, produire..., une station de postproduction pour le montage et l'étalonnage, et enfin un auditorium de 72 places assises et le café pour échanger avec le public. Afin de permettre aux auteurs de

réaliser puis monter leurs vidéos, web-séries, podcasts et autres formats de fiction, le Studio SACD met à leur disposition un matériel de pointe, en fonction de leurs besoins : caméras Canon EOSC300 MarkII, Sony α7III, Canon EOS 70D avec une large gamme d'objectifs, lumières KinoFlo, Aladdin Bi-Flex, Ledgo LG-D300C et Ledgo LG-D1200W, enregistreurs Zoom H4n, Zoom H6 et Zoom Live Track L-8, de nombreux accessoires (trépieds, micros, fond blanc, fond noir et fond vert...), une station de montage MacPro équipée de Final Cut Pro X, Adobe Creative Cloud, DaVinci Resolve ainsi qu'une station d'étalonnage Blackmagic DaVinci Resolve Micro Panel*...

* Liste complète des équipements disponible sur demande.





Horaires et réservation

L'équipe du Studio SACD vous accueille du lundi au vendredi de 10H à 22H30 au 11^{bis} rue du Cardinal Mercier - 75009 Paris
Ⓜ Place de Clichy ou Liège

SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT

auprès de l'accueil de la Maison des Auteurs :
0140 2346 39 / maisondesauteurs@sacd.fr.

Les réservations donnent accès à deux espaces de tournage et/ou une station de post-production.

Trois créneaux sont proposés, avec la possibilité de les cumuler sur une même journée de travail si besoin (durée maximum) :

- la matinée de 10h à 14h
- l'après-midi de 14h à 18h
- la soirée de 18h à 22h 30

CONDITIONS D'ACCÈS LIÉES À LA COVID-19

Merci de respecter, sur place, les gestes barrière. Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces communs du Studio. Possibilité d'ôter son masque une fois rejoint l'un des espaces de tournage/station de post-production.

Modification de l'assiette des cotisations sociales obligatoires des auteurs

Plusieurs revenus d'auteurs seront soumis à cotisations sociales obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2021. Cela ouvrira de nouveaux droits d'affiliation au régime général de la sécurité sociale.

Le décret n° 2020-1095 du 28 août 2020 relatif à la nature des activités et des revenus des artistes-auteurs et à la composition du conseil d'administration de tout organisme agréé prévu à l'article R.382-2 du code de la sécurité sociale précise et modifie la liste des revenus soumis à cotisations sociales obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2021. Il permet de clarifier la situation en précisant que tout ce qui est relié à une activité de création relève des revenus principaux et tout ce qui n'est pas lié à une activité de création relève des revenus accessoires. Plus que les changements opérés par rapport à l'ancien système qui demeurait flou, il est important de retenir la liste désormais complète des revenus soumis à cotisations sociales.

Qui est concerné ?

Tous les auteurs ayant tiré des revenus en ayant exercé une activité parmi les suivantes :

- Les auteurs, traducteurs et adaptateurs d'œuvres dramatiques
- Les auteurs de compositions musicales avec ou sans paroles
- Les auteurs d'œuvres chorégraphiques et pantomimes
- Les auteurs d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles et les auteurs de traductions, de sous-titres ou d'audiodescriptions

Quels revenus ?

La circulaire du 16 février 2011 édictait que tous les revenus issus des activités principales et accessoires des auteurs étaient soumis à cotisation sociale avec des distinctions assez complexes et limitées selon les types de revenus. Le décret clarifie la situation en édictant distinctement tous les types de revenus concernés au titre de l'activité principale et des activités accessoires.

LES REVENUS PRINCIPAUX

Sont donc soumis à cotisations sociales obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2021 les revenus principaux provenant de :

- La vente ou la location d'œuvres originales, y compris les recettes issues de la recherche de financement participatif en contrepartie d'une œuvre de valeur équivalente ;
- La vente d'exemplaires de son œuvre éditée à compte d'auteur
- La vente ou la location d'œuvres originales, y compris les recettes issues de la recherche de financement participatif en contrepartie d'une œuvre de valeur équivalente ;
- L'exercice ou la cession de droits d'auteurs ;
- L'attribution de bourse de recherche, de création ou de production avec pour objet unique la

Appels à projets, prix,
actualités, combats politiques,
services, renseignements...

Restez connectés à la SACD !

conception, la réalisation d'une œuvre ou la réalisation d'une exposition, la participation à un concours ou la réponse à des commandes et appels à projets publics ou privés ;

- Les résidences de conception ou de production d'œuvres, dans les conditions fixées par arrêté pris par le ministre chargé de la culture et le ministre chargé de la sécurité sociale ;

- La lecture publique de son œuvre, la présentation d'une ou plusieurs de ses œuvres, la présentation de son processus de création lors de rencontres pu-

bliques et débats ou une activité de dédicace assortie de la création d'une œuvre ;

- La remise d'un prix ou d'une récompense pour son œuvre ;

- Un travail de sélection ou de présélection en vue de l'attribution d'un prix ou d'une récompense à un artiste-auteur pour une ou plusieurs de ses œuvres ;

- La conception et l'animation d'une collection éditoriale originale. Les revenus des activités de directeur de collection sont donc intégrés s'il s'agit d'une activité non salariée rémunérée en droits d'auteur.

LES REVENUS ACCESSOIRES

Au titre des activités accessoires, sont soumis à cotisations sociales obligatoires les revenus provenant :

- Des cours donnés dans l'atelier ou le studio de l'artiste-auteur, d'ateliers artistiques ou d'écriture et de la transmission du savoir de l'artiste-auteur à ses pairs, lorsque ces activités ne sont pas exercées dans les conditions de salariat ;

- De sa participation à des rencontres publiques et débats n'entrant pas dans le champ des activités principales et donc dans le cadre des lectures d'œuvres notamment ;

- Des participations à la conception, au développement ou à la mise en forme de l'œuvre d'un autre artiste-auteur qui ne constituent pas un acte de création originale comme les activités de consultant sur une fiction ou une série par exemple ;

- De la représentation par l'artiste-auteur de son champ professionnel dans les instances de gouvernance des organismes de protection sociale.

Si l'auteur justifie de revenus éligibles sur au moins l'année en cours ou une des deux années précédant l'année en cours, les revenus accessoires sont intégrés à l'assiette des revenus annuels ouvrant droit au régime de sécurité sociale, sans limite pour les revenus issus de la représentation du champ professionnel et dans la limite de 1200 fois la valeur horaire du salaire minimum de croissance en vigueur le 1^{er} janvier de l'année civile considérée, pour les autres revenus mentionnés ci-dessus. Au-delà, ces revenus sont soumis au premier euro aux cotisations et contributions de sécurité sociale. ■



SACD



@SACDParis



@sacdparis



SACD



Toutes les actions
de la SACD en faveur
des auteurs et de la création.

Toutes les infos sur :
www.sacd.fr



Andrise Pierre

Lauréate du Prix SACD 2020 de la Dramaturgie Francophone

“Les prix littéraires donnent une certaine reconnaissance au travail d’écriture”

L’autrice haïtienne a reçu sa récompense dans le cadre du Festival Les Francophonies - Des écritures à la scène en septembre dernier.

PROPOS RECUEILLIS PAR **CAROLINE COLLARD**

Quel sens donnez-vous au prix que vous venez de recevoir ?

Ce prix est un honneur. Les prix littéraires donnent une certaine reconnaissance au travail d’écriture. Ils sont, en ce sens, importants pour les autrices et auteurs. La dramaturge émergente que je suis ne conçoit pas ce prix comme une note d’excellence mais plutôt comme un encouragement, un boost, une porte ouverte sur d’autres opportunités, des rencontres, d’autres aventures. Je suis rarement satisfaite de ce que j’écris. En même temps, lorsqu’on a lu de très bons auteurs on devient plus exigeant envers soi-même. Ce prix est une belle occasion pour moi de faire ce que je pense pouvoir faire le mieux : écrire.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur la pièce pour laquelle vous avez été récompensée ?

C’est en regardant *Le Verrou* de Fragonard, peinture magnifique et surprenante,

que j’ai eu envie d’écrire sur les subtilités du viol et d’explorer cette notion ô combien importante : le consentement. Je me suis souvent questionnée sur le statut du violeur. Qui est-il ? Quel genre d’être humain peut avoir recours à une telle violence ? La focalisation se porte trop souvent sur un malade mental alors que la réalité a montré plus d’une fois que le violeur pouvait être n’importe qui. Qu’il n’est pas forcé-

ment un individu qui use de sa force physique. Qu’il peut-être celui qui utilise l’art de convaincre, son pouvoir, sa position, pour étouffer le non-consentement, pour abuser. Le viol ce n’est pas toujours le drap tâché, froissé, le désordre qui règne sur le lieu du crime. Cela peut-être plus subtil, plus voilé, comme le désordre intérieur. Le viol peut être l’abandon face à l’insistance. C’est de cela que traite ma pièce.

Repères

Dramaturge et animatrice de club littéraire jeunesse, Andrise Pierre est née et vit à Port-au-Prince. Elle a fait ses études à l’École Normale Supérieure puis enchaîné avec un Master en Lettres modernes à Paris 8. Aujourd’hui, elle enseigne la littérature française et haïtienne en cours secondaire et a présenté des études critiques sur certains auteurs classiques et contemporains de la

littérature haïtienne.

Andrise Pierre est lauréate du Prix du texte francophone 2019 d’ETC Caraïbe avec sa pièce *Vidé mon ventre du sang de mon fils*, œuvre très personnelle, inspirée de l’assassinat de son frère aîné en 2015. Elle était en résidence d’écriture au Centre Intermondes, La Rochelle jusqu’en août 2020 pour sa nouvelle pièce *Que Dieu ne noircisse pas nos matrices*.



© PIERRE-MICHEL JEAN

Elle voulait ou croyait vouloir et puis tout à coup elle ne veut plus ! est une histoire de vies, une histoire de femmes. Des existences ravagées dans une communauté qui prend la possession des femmes dans toute leur intimité. Une communauté qui dénie le droit à la liberté. Dénie le droit d'exister en dehors d'elle. Une communauté du contrôle permanent qui dicte aux femmes les manières d'être, de faire, de vivre... Quoique ce n'était pas mon projet de départ, ce texte a été produit pendant ma résidence confinée au Centre Intermondos à la Rochelle.

Vous travaillez également à l'écriture d'une série radiophonique en ce moment (avec le centre PEN Haïti). Quelles différences avec l'écriture d'une pièce de théâtre ?

Je répondrai à partir de mon expérience dans les deux genres. D'abord, je ne cible pas les mêmes publics et les objectifs ne sont pas les mêmes quoique les deux traduisent un engagement. Jusqu'à présent mes pièces de théâtre ne sont écrites qu'en français. J'ai voulu, en travaillant sur cette chronique d'une adolescence haïtienne, la rendre accessible à tous. Elle est donc en créole, ma langue maternelle et ce choix m'offre beaucoup plus de liberté, moins de rigueur. La chronique est inspirée de faits divers, d'actualités et traite des questions centrées sur l'adolescence haïtienne, son rapport avec elle-même et les autres, elle s'inscrit dans un registre plutôt satirique et comique. Au théâtre, j'ai été séduite par les grandes figures tragiques et mon écriture dramatique puise beaucoup dans ce registre-là. ■

« Ce prix est une belle occasion pour moi de faire ce que je pense pouvoir faire le mieux : écrire. »

**Magazine des auteurs
N°190 • Automne 2020**

Directeur de la publication :
Pascal Rogard

Rédactrice en chef :
Catherine Vincent

Coordination éditoriale :
Caroline Collard

Conception graphique :
Dimaj Studio

Impression : Escourbiac (Graulhet)

Couverture : Le Goff & Gabarra

SACD

11 bis, rue Ballu - 75442 Paris cedex 09
magazinedesauteurs@sacd.fr
Tél. : 01 40 23 44 55

**Conseil d'administration
2020-2021**

Président :
Jean-Xavier de Lestrade

Première vice-présidente :
Denise Chalem

Vice-présidentes :
Séverine Jacquet (télévision), Joanne Leighton (musique et danse), Laurence Katrian (télévision), Marie-Castille Mention-Schaar (cinéma) et Panchika Velez (théâtre, déléguée à la mise en scène).

Administrateurs délégués :

Sophie Bocquillon (radio), Catherine Cuenca (création interactive), Luc Dionne (Président du comité canadien), Marie-Do Fréval (arts de la rue), Fabienne Gambrelle (animation), Antoine Neufmars (Président du comité belge) et Jani Nuutinen (cirque).

Administrateurs :

Nelly Alard, Catherine Anne, Sylvie Bailly, Régine Chopinot, Louis Dunoyer de Segonzac, Marc-Olivier Dupin, Jacques Fansten, Jean-Paul Farré, Caroline Huppert, Marie-Anne Le Pezennec, Mathilde Maranchi, Anne Rambach, François Rollin, Rufus, Jean-Paul Salomé, Pierre Schoeller et Bertrand Tavernier.

UN COMBAT
POUR
LES CRÉATEURS

www.sacd.fr

Retrouvez toutes les informations sur

www.sacd.fr

Rejoignez-nous sur

Facebook

www.facebook.com/sacd.fr

Suivez-nous sur

Twitter

[@SACDParis](https://twitter.com/SACDParis)

Instagram

[@sacdparis](https://www.instagram.com/sacdparis)

SACD

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET
COMPOSITEURS DRAMATIQUES